

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Band: - (2022)

Heft: 3

Artikel: Augmentation du budget de l'armée et renforcement de l'artillerie

Autor: Federer, Florian

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1044758>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Tir de nuit de la 3^e batterie du groupe d'artillerie 1 lors de l'exercice RHODANUS en automne 2021 à Bière.
Toutes les photos servant à illustrer cet article
© Gr art 1 / brigade mécanisée 1.

Artillerie

Augmentation du budget de l'armée et renforcement de l'artillerie

Lt col EMG Florian Federer

Président, Société suisse des officiers d'artillerie

La Société suisse des officiers d'artillerie (SOGART) salue les initiatives parlementaires visant à augmenter progressivement les dépenses de l'armée à environ 7 milliards de francs par an. L'augmentation des effectifs à 120'000 militaires est également conforme aux souhaits de la SOGART. En tant que représentant des officiers du système d'armes d'artillerie, la SOGART

Déplacement d'obusiers blindés M-109 par le train. Ces pièces d'artillerie autopropulsées ont été modernisées au début des années 1990 avec un tube plus long, de 47 calibres, ainsi qu'un assainissement des systèmes électriques, l'ajout d'un agrégat et d'un système de conduite des feux et de positionnement inertiel (KAWEST).



demande avec véhémence que des fonds supplémentaires soient spécifiquement dévolues à renforcer le système d'artillerie global. Trop d'économies ont été réalisées sur le dos de l'artillerie ces dernières années et l'efficacité de cette arme n'a cessé de se réduire.

La guerre en Ukraine montre clairement qu'aucun pays ne peut être assuré de la paix et de la sécurité. La sécurité est la condition fondamentale de la liberté et de la prospérité en Suisse. Par conséquent, la SOGART appelle le Conseil fédéral, le Parlement et l'armée à renforcer ou développer les capacités d'artillerie suivantes :

Acquisition d'un nouveau système d'artillerie à moyenne portée (jusqu'à 100 km)

Les obusiers automoteurs M-109 ont été acquis à partir des années 1970. Les exigences actuelles en matière de protection et de mobilité, de précision et de portée ainsi que de mise en réseau sont aujourd'hui insuffisantes. Un remplacement est absolument nécessaire pour pouvoir appuyer nos propres forces avec des armes à tir indirect. Il doit être possible d'atteindre des cibles avec une précision élevée (véhicules individuels) et également de pouvoir combattre des cibles de surface (par exemple, des groupes de systèmes d'armes ennemis). Le processus d'acquisition d'un nouveau système d'artillerie, qui a déjà été lancé, doit être poursuivi de manière cohérente et, si possible, accéléré. Les ressources financières doivent être augmentées de manière à ce que l'armée puisse acquérir un système d'artillerie complet. Cela comprend également un radar de trajectoire pour détecter les tirs ennemis, de nouveaux systèmes de guidage et de conduite de tir, des systèmes de mesure des conditions météorologiques, des instruments d'observation pour éclairer les cibles (que ce soit au moyen de drones ou d'équipes d'observation terrestres – à savoir des observateurs avancés), des éléments logistiques protégés, des infrastructures de stockage de munitions et de carburant, et des simulateurs pour l'instruction et la formation à différents niveaux.

Acquisition supplémentaire de mortiers pour les portées courtes (jusqu'à 10 km)

Avec le Programme d'armement de 2014, le Parlement a approuvé l'achat de 32 systèmes mobiles de mortier de 12 cm pour remplacer les lance-mines de chars 64 mis hors service en 2009, pour un montant de 404 millions de francs. Cela comble le fossé des capacités en matière d'appui-feu direct à courte portée en faveur des bataillons de combat. Cependant, le nombre de 32 pièces de mortier de 12 cm 16 n'est pas suffisant pour appuyer l'ensemble des bataillons blindés/mécanisés. Des mortiers supplémentaires doivent être achetés pour permettre à tous les bataillons blindés/mécanisés de disposer d'un appui de feu direct.

Evaluation de lance-fusées d'artillerie à longue portée (plus de 100 km)

Dans les conflits modernes, l'agresseur essaie – au moins dans les premières phases – d'obtenir un effet à grande distance. L'artillerie à tubes utilisée en Suisse, avec les Forces aériennes, est la seule arme disponible pour produire des effets à distance de sécurité. Cependant, les avions de combat sont disponibles en petit nombre et leur engagement dépend grandement des conditions météorologiques. Les frappes aériennes sont donc principalement menées contre des cibles-clés, qui sont hors de portée de l'artillerie. L'artillerie suisse n'a jamais eu la capacité de tirer des feux de niveau opératif. L'évaluation d'un système d'artillerie à longue portée doit être lancée. En plus de la capacité de tirer des feux

opératifs, il s'agit également de neutraliser à distance les moyens d'artillerie et d'appui de l'adversaire.

Acquisition de munitions d'artillerie de différents types

La munition utilisée est déterminante pour l'effet sur la cible. Il y a trois dimensions à considérer : la portée, la précision et la puissance explosive. Outre les obus d'exercice ou éclairants, il ne reste plus que deux types d'obus d'artillerie de 15,5 cm dans l'armée suisse. Les projectiles à sous-munitions acquis en 1999 ont été interdits et éliminés avec la ratification de la Convention sur les armes à sous-munitions. Dans le cadre du renouvellement des plates-formes efficaces (remplacement du M-109 et introduction du mortier), il est impératif d'acquérir des munitions pour différents domaines d'application. L'artillerie doit avoir la capacité d'être utilisée avec des munitions conventionnelles contre de buts de surface, d'attaquer des cibles individuelles avec des munitions de précision, ou encore de fournir un appui de feu dans un espace confiné – tel que des canyons de rue avec des munitions peu explosives.

Augmentation de la capacité à durer et augmentation des effectifs de l'artillerie

L'artillerie apporte une contribution cruciale au succès de chaque phase d'un conflit. Que ce soit avec leurs organes d'observation, le combat d'ensemble par le feu (AF) ou l'appui-feu direct (UF) pour les actions décisives des propres unités combattantes. Au cours des



dernières décennies, l'artillerie a été massivement réduite ou, comme l'artillerie de forteresse, complètement supprimée. Aujourd'hui, il ne reste plus que quatre groupes d'artillerie.

L'artillerie doit être renforcée de manière à pouvoir être utilisée sur une phase opérationnelle plus longue. En plus d'investir dans des véhicules, des munitions et des équipements supplémentaires, l'alimentation en effectifs doit également être améliorée. La demande parlementaire d'une augmentation du nombre de militaires doit être utilisée pour renforcer le « noyau » de défense de l'Armée et donc aussi les moyens d'artillerie.

F. F.



Déchargement d'un char de commandement M-113, reconnaissable à ses nombreux accessoires, radios supplémentaires et une armature à l'arrière permettant d'ériger très rapidement une tente.



Le M-113 est un engin relativement spacieux et bon marché. Il permet au personnel à l'arrière d'apprécier la vue – ici les bords lacustres du Lavaux – mais sa conception date des années 1950. Lent et très peu protégé, les déplacements sur route sont complexes et à l'engagement, le personnel ne serait guère protégés de tirs directs.



Ci-dessus: Deux vues de la chenillette de transport M-549. Cet engin est construit sur les bases du M-113 vu précédemment. Il partage également de nombreuses pièces de rechange avec le M-109. Cet engin sert au transport de munitions et dispose à cet effet d'outils de levage et de manutention. Les obus d'artillerie sont transportés dans des alvéoles dédiées.



Trois séquences prises sur la place d'armes de Bière. On y voit les pièces d'une batterie dans un couvert d'aguet. Les pièces sont en mesures de se déplacer rapidement pour se ravitailler ou prendre des positions de feu – selon le principe « tirer et s'éclipser ».